



PRÉSENTATION

L'opinion qui attribue à la génération romantique la redécouverte de la littérature médiévale après deux siècles de vide et de silence est depuis longtemps dépassée chez les critiques, bien qu'elle demeure encore bien vivante dans la plupart des manuels d'histoire littéraire. Cependant, et cela commence à être mieux documenté grâce à d'assez nombreux travaux sur la réception des grandes œuvres du Moyen Âge français – les romans de Chrétien de Troyes en particulier, mais non seulement –, ce fut bien par les érudits de la seconde moitié du XVIII^e siècle que cette redécouverte de la littérature des origines s'est faite: La Curne de Sainte-Palaye, Tressan, Paulmy, Le Grand d'Aussy, dans des perspectives parfois très différentes, se sont donné la peine de rouvrir enfin ces manuscrits des XII^e, XIII^e, XIV^e, XV^e siècles, et bien des incunables et des éditions anciennes, de les décrire, et surtout de les relire pour en transmettre le contenu à un public friand de 'curiosités'. Cette transmission s'est réalisée, il est vrai, à un prix souvent très élevé, et les anciens textes, réécrits sinon défigurés, ont été proposés au public sous une forme qui pouvait s'éloigner de beaucoup des originaux. Est-ce assez pour condamner à l'oubli les témoignages de cette réception, qui parfois, avec La Curne de Sainte-Palaye par exemple, assument les contours d'un premier travail philologique? Je ne le crois pas. C'est la raison qui m'a amenée à proposer dans un volume l'édition de quelques textes représentatifs, sinon emblématiques, de la lecture des anciens romans au siècle des Lumières: le *Chevalier de la Charrette* et le *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes. Les extraits qu'en donnent, respectivement, La Curne de Sainte-Palaye, qui ne les destinait pas à la publication, et le marquis de Paulmy dans sa *Bibliothèque Universelle des Romans*, qui au contraire poursuivait un but de divulgation, montrent bien quels types de lecture le poète champenois

pouvait susciter juste avant la Révolution. Cela me paraît d'autant plus significatif que notre XXI^e siècle n'a pas cessé de relire ces beaux romans pour en proposer d'autres exégèses, d'autres interprétations. Richesse du modèle, certes, mais aussi goût des lecteurs pour ces anciennes histoires, si belles, si poétiques, dont on n'a pas encore porté à la lumière tous les mérites.

I

INTRODUCTION

La seconde moitié du XVIII^e siècle, et plus précisément les deux décennies précédant immédiatement la Révolution, se signalent en France par un réel regain d'intérêt à l'égard de la littérature médiévale. Cet intérêt répondait à des exigences d'ordre amplement culturel, mais fut aussi à la base de la redécouverte d'un nombre remarquable d'anciens textes, récupérés au sens propre du terme dans leurs dimensions matérielle (description de manuscrits), linguistique (rédaction de glossaires d'ancien français), historique (les œuvres étant considérées comme le témoignage, plus ou moins fiable, des anciens us et coutumes). Sans être primordiale, la dimension littéraire ne pouvait cependant pas être entièrement négligée, et les érudits qui se chargèrent de cette entreprise de redécouverte et / ou de divulgation ne manquèrent pas de la souligner, quoique du bout des lèvres, souvent de manière très discrète, et en tout cas en marquant bien les distances entre ces époques révolues et le siècle des Lumières¹.

Cette relecture des textes médiévaux – et non seulement médiévaux, pour ce qui concerne les 'Recueils', 'Bibliothèques' et autres collections analogues² – se fit sous la forme d'un véritable sous-genre littéraire: l'«extrait». Synonyme de 'miniature' pour les rédacteurs de la *Bibliothèque*

¹ Cf. le *Mémoire concernant la lecture des anciens romans de chevalerie* de La Curne de Sainte-Palaye (édité par Keith Busby, «Studies in Medievalism» 3 (1987), pp. 55-69) et le *Prospectus* de la *Bibliothèque Universelle des Romans* (juillet 1775, pp. 5-12).

² Cf. John M. Clapp, *An Eighteenth-Century Attempt at a Critical View of the Novel: the Bibliothèque Universelle des Romans*, «Publications of the MLA of America» 25 (1910), pp. 60-96 (surtout l'appendice «Eighteenth-Century Collections of Prose Fiction - French Collections», pp. 91-96).

*Universelle des Romans*³, ou de synthèse entrecoupée de citations originales comme c'est le cas pour La Curne de Sainte-Palaye ou pour Le Grand d'Aussy⁴, le mot recouvre à l'époque des réalités fort différentes, selon le contexte de production et de diffusion – usage privé ou publication.

C'est à deux 'extraits' inédits de Sainte-Palaye qu'est spécialement consacrée cette étude / édition, le *Chevalier de la Charrette* et le *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes, conservés dans un recueil composite de la Bibliothèque Nationale: le manuscrit Moreau 1724, qui réunit de très nombreux documents de Sainte-Palaye lui-même et de son collaborateur Georges-Jean Mouchet⁵. Outre un nombre imposant de fiches lexicographiques d'ancien français, on y trouve trois extraits tirés des romans de Chrétien: dans l'ordre, *Lancelot* (ff. 276-298), *Erec et Enide* (ff. 302-320), *Yvain* (ff. 322-343)⁶; à ceux-ci il faut encore ajouter un *Extrait du Saint Graal* en prose, qui occupe les ff. 209-275. Destinés à un usage personnel, et en tout cas érudit – l'intérêt de Sainte-Palaye pour la littérature médiévale et pour l'ancienne langue est bien connu⁷ –, ces extraits alternent des passages en prose, les véritables synthèses, et des citations en vers tirées directement des manuscrits du XIII^e siècle que La Curne déchiffrait au cours des années 1760-1770 pour en rédiger des notices⁸,

³ Le projet de la collection était de «faire connoître [les romans], en les analysant, d'en donner l'ame, l'esprit, et, pour ainsi dire, la *miniature*» (*Prospectus*, juillet 1775, p. 7). La métaphore artistique est ainsi développée quelques pages plus loin: «Ce journal des Romans donnera [...] la miniature de chaque Roman: le fond du tableau sera relevé par le piquant des anecdotes et par la lumière des recherches, de la critique et des traits historiques» (*ibidem*, p. 9).

⁴ On peut renvoyer aux deux extraits tirés d'*Erec et Enide* par Le Grand d'Aussy et par La Curne de Sainte-Palaye édités respectivement par Roger Middleton («Notttingham French Studies» 25 (1986), 2, pp. 14-41) et par Carleton W. Carroll et Maria Colombo Timelli («Arthurian Literature» 18 (2001), pp. 89-123).

⁵ Notice succincte in Henri Omont, *Inventaire des manuscrits de la collection Moreau* (Paris, 1981), p. 146: «Moreau 1722-1726. Notes et extraits, la plupart de Mouchet et de La Curne de Sainte-Palaye, sur différents sujets d'histoire et de philologie».

⁶ Les feuillets du ms. Moreau portent de fait une double numérotation: une première coïncide, malgré quelques irrégularités, avec les feuillets, la deuxième (que j'ai adoptée dans mon édition) avec les pièces du recueil; lorsque une pièce occupe plus d'un feuillet, la double numérotation continue.

⁷ Cf. le *Mémoire* cité, où Sainte-Palaye affirme l'intérêt essentiellement documentaire de la littérature romanesque des origines; et le *Glossaire de l'ancienne langue française*, resté longtemps à l'état de notes manuscrites, et enfin publié par L. Favre et L. Pajot en dix volumes entre 1875 et 1882. Les pp. I-XXVI du dernier volume contiennent une biographie de Sainte-Palaye rédigée par les deux éditeurs.

⁸ Aujourd'hui conservées à la BnF, mss. Moreau 1654-1661 (original) et 1662-1676 (copie).

voire pour en faire des copies intégrales⁹. Le but des extraits paraît par ailleurs lié au projet du *Glossaire* auquel le savant travailla pendant plus de quarante ans, dans la mesure où un certain nombre de mots et expressions dans les citations, plus rarement dans le texte en prose, sont soulignés et glosés ou traduits par Sainte-Palaye dans les marges de son manuscrit. C'est bien grâce aux citations elles-mêmes qu'il a été possible d'identifier les manuscrits utilisés pour rédiger ces extraits: le ms. BnF fr. 1376 pour *Erec et Enide*, fr. 794 – la célèbre copie de Guiot – pour *Lancelot* et pour *Yvain*¹⁰. Ces extraits ne sont pas de la main de La Curne, dont l'écriture, menue et souvent difficile à déchiffrer, se reconnaît cependant dans certaines notes et gloses qui accompagnent les textes. La rédaction du ms. Moreau constitue de fait, nécessairement, la mise au net d'un brouillon qu'il est impossible d'attribuer avec certitude à La Curne lui-même ou à l'un de ses collaborateurs¹¹. C'est donc en simplifiant et par souci de clarté que je préfère remettre, au cours de cette introduction, la responsabilité des deux extraits du *Chevalier de la Charrette* et du *Chevalier au Lion* à La Curne de Sainte-Palaye.

1. LE ROMAN DE LA CHARRÊTE (MS. MOREAU 1724, FF. 276-298)

Pour ce qui est du *Lancelot* de Chrétien de Troyes, les 7112 vers de l'original sont résumés en 22 feuillets recto-verso (le texte prenant place dans la colonne de gauche, celle de droite étant destinée aux remarques et gloses), avec un nombre important de citations, comprenant de 1 à 15 vers. Ainsi que dans les autres extraits, celles-ci sont facilement repérables dans la page, les vers étant écrits en retrait; les vers éventuellement supprimés sont en principe remplacés par une ligne de petits points¹², mais des sauts de vers, sans doute involontaires et par conséquent non signalés, se relèvent aussi¹³.

⁹ Conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal: la copie du ms. BnF fr. 375 porte la cote Ars. mss. 3315-18, celle du ms. BnF fr. 1420 la cote Ars. ms. 3319.

¹⁰ Cf. les travaux fondateurs de Roger Middleton, et notamment *Chrestien's 'Erec' in the Eighteenth Century*, in *The Changing Face of Arthurian Romance: Essays on Arthurian Prose Romances in Memory of C.E. Pickford*, Cambridge, Brewer, 1986, pp. 151-164.

¹¹ Il est certain que le 'copiste' et l'auteur sont deux personnes différentes: c'est ce que prouve un passage du *Chevalier de la Charrette* (f. 284v), où le brouillon n'a évidemment pas pu être déchiffré.

¹² Ainsi par exemple aux ff. 277r, 279r, 290v etc.

¹³ Cf. l'apparat critique aux ff. 277r, 286v, 290v.

Georges Doutrepoint a affirmé¹⁴, en proposant un parallèle entre les 'mises en prose' bourguignonnes du XV^e siècle et les adaptations du XVIII^e, que dans les deux cas c'est un intérêt exclusif pour l'histoire, pour le récit, qui s'impose, en dehors de toute perspective philologique ou littéraire à l'égard des textes 'originaux' et au delà de toute attention pour les auteurs médiévaux. Pour ce qui concerne La Curne, son attention s'adresse en effet uniquement au texte (mais nous verrons un peu plus loin que c'est l'attention aussi d'un philologue et d'un historien de la langue), et le nom de Chrétien, accompagné de celui de «Geoffroi de Lai-gni li Clers» n'apparaît dans son manuscrit que trois fois, sans aucune autre spécification: dans le premier feuillet (f. 276r), dans le prologue même du roman, cité presque en entier (vv. 1-9 et 11-25), et enfin dans les tout derniers vers (vv. 7101-09), également reproduits à la fin de l'extrait, qui confirment par ailleurs la collaboration de Geoffroi.

En négligeant pour l'instant les citations elles-mêmes, sur lesquelles nous reviendrons, les passages en prose de Sainte-Palaye peuvent suivre de très près le texte du modèle¹⁵:

Le senechal, après avoir *servi, man-
geoit avec les connestables.* (f. 277v)

Et Kex qui ot *servi* as tables
Manjoit avec les conestables.
(vv. 41-42)

*Le chevalier [...] vit un nain sur les
limons.* (f. 279r)

Li chevaliers [...]
voit un nain sor les limons
(vv. 345-47)

[Le nain] ajouta: «*Si tu veux mon-
ter sur ma charette, tu pourras sça-
voir ce que la reine est devenuë.*» (f.
279r)

[li nains] li dist: «*Se tu viax monter
Sor la charrete que je main,
Savoir porras jusqu'a demain
Que la reïne est devenueë.*»
(vv. 356-59)

La technique de la synthèse que La Curne applique est sensiblement la même dans les trois extraits des romans de Chrétien. Elle concerne d'abord les dialogues, rapidement repris sous la forme du discours rapporté, par ailleurs avec une grande variété dans le choix et l'emploi des *verba dicendi*. Un seul exemple suffira:

¹⁴ *Les Mises en prose des épopées et romans chevaleresques du XIV^e au XVI^e siècle* (Bruxelles, 1939), Genève, Slatkine Reprints, 1969, p. 390.

¹⁵ Je ne donne ici que quelques exemples tirés de la première partie de l'extrait, d'autres étant signalés dans les notes au texte.

Lancelot lui *proposa* de les rompre [les barreaux de fer protégeant la fenêtre], la reine lui en *representa* l'impossibilité par leur grosseur, mais il l'*assura* que rien n'estoit capable de l'empêcher de l'approcher que sa deffence. Elle lui *donna toute permission*, et *convint* qu'il estoit plus convenable [...] qu'elle allât l'attendre dans son lit. (f. 291v)

On aura bien reconnu le moment crucial où Lancelot parvient enfin à rejoindre la reine encore prisonnière dans le palais de Méléagant. Chacun des verbes en italique correspond à une réplique au discours direct dans le roman original, le bref passage cité couvrant plus de 30 vers de Chrétien (4597-632).

Certaines descriptions, considérées évidemment comme secondaires par rapport au déroulement de l'intrigue, peuvent être gommées. Ainsi, les brèves remarques sur les deux ponts qui donnent accès au royaume de Gorre disparaissent dans l'extrait, ce qui entraîne par ailleurs un manque d'information sur le Pont Evages, le nom lui-même n'étant pas immédiatement compréhensible:

l'un est le Pont Evages,

Li uns a non li Ponz Evages,
Por ce que soz eve est li ponz,
Et s'a des le pont jusqu'au fonz
Autant desoz come desus,
Ne deça moins ne dela plus,
Einz est li ponz tot droit enmi,
Et si n'a que pié et demi
De lé et autretant d'espés.
(vv. 656-63)

et l'autre celui de l'Epée, qui est le plus dangeureux. (f. 280r)

Li autres ponz est plus malvés
Et est plus perilleus assez,
Qu'ainz par home ne fu passez,
Qu'il est com espee tranchanz,
Et por ce trestotes les genz
L'apelent le Pont de l'Espée.
(vv. 668-73)

Ce sont surtout les scènes de combat individuel que Sainte-Palaye décide d'ignorer, et ce de manière systématique; normalement, il ne reste que le résultat de la rencontre, introduit par des formules qui soulignent le procédé de la *praeteritio* ou l'accélération du récit:

Le combat fut long, mais enfin le chevalier à la charrette l'emporta [...] (f. 281r, correspondant aux vv. 859-87);
Le combat [...] fut vif et très long, mais enfin le chevalier a la charrette le reduisit [= le chevalier orgueilleux] a demander quartier [...] (f. 286r, correspondant aux vv. 2676-750).

Un motif clé dans l'écriture de Chrétien, tel le don contraignant¹⁶, peut aussi disparaître dans la synthèse de Sainte-Palaye, surtout lorsqu'il ne constitue qu'un élément accessoire d'un épisode plus important. Lorsque les dames et demoiselles de la cour d'Artus projettent l'organisation du tournoi de Noauz, c'est par le procédé bien connu du don en blanc qu'elles obtiennent du roi la promesse que la reine sera présente (vv. 5382-409). La simplification introduite par La Curne lui permet de faire l'économie du motif pour n'en conserver que le résultat:

[Les dames] en firent annoncer le jour par tout le royaume, *après que la reine leur eut promis d'y assister.* (f. 294r)

Quelques scènes collectives, dans lesquelles Chrétien est le maître incontesté, sont encore supprimées, l'attention de Sainte-Palaye allant tout entière à l'action des personnages principaux. Il en est ainsi pour les commentaires qui suivent un des premiers combats du protagoniste (vv. 1815-28, cf. la note au texte, f. 283v), ou pour les invitations pressantes que les anciens prisonniers de Gorre, enfin libérés, adressent à Lancelot pour pouvoir l'accueillir chacun chez soi (vv. 2437-55, cf. le texte, au f. 285v, qui résume «tous vouloient le mener chez eux»).

Les interventions de Chrétien disparaissent enfin sans laisser de trace, ainsi que certaines digressions allant évidemment à l'encontre tant du goût du rédacteur 'moderne' qu'à l'esprit de synthèse qui justifiait son projet. Je ne signalerai ici que la disparition des réflexions sur «Amors» qui trouvent place aux vv. 1232-42 (le passage correspondant se lit au f. 282r), et la longue énumération des pierres précieuses et des richesses contre lesquelles Lancelot ne changerait pas les cheveux de Guenièvre (vv. 1470-95: seuls les deux premiers vers sont cités par Sainte-Palaye, cf. f. 283r).

S'il est certain que la suppression de tous ces passages, motifs, descriptions, digressions divers s'avère cohérente avec le but poursuivi dans l'extrait, il est tout aussi vrai que la synthèse qui se lit dans le manuscrit Moreau appauvrit considérablement – et ce non seulement sur le plan de la quantité – le texte source pour n'en restituer que le pâle reflet. D'autre part, on ne peut manquer de souligner quelques négligences de forme dans l'extrait (entre autres, l'ambiguïté dans l'emploi des pronoms personnels, un usage étendu de la parataxe, l'introduction de «etc.» à cer-

¹⁶ Voir les deux contributions devenues 'classiques' de Jean Frappier, *Le motif du 'don contraignant' dans la littérature du Moyen Age*, «Travaux de Linguistique et de Littérature» 7 (1969), pp. 7-46; et de Philippe Ménard, *Le don en blanc qui lie le donateur: réflexions sur un motif de conte*, in *An Arthurian Tapestry. Essays in Memory of Lewis Thorpe*, University of Glasgow, 1981, pp. 37-53.

tains endroits ¹⁷) que seule la destination du texte à un usage personnel permet de pardonner.

Les citations méritent aussi quelques observations. Assez fréquentes quoique de longueur très inégale, elles s'intègrent presque naturellement au résumé en prose grâce à un jeu habile d'enchâssement:

Très fâché de ne s'y être point trouvé, il continua son chemin et rencontra

*Le chevalier tot seul a pie,
Tot armé, le hiaume lacié,
L'escu au col, l'espée ceinte,
Si ot une charrete atainte.* (f. 278v)

*S'est en sa chambre venue
Et si se couche tote nue,*
disant en elle meme que ce chevalier estoit celui qu'elle estimoit le plus de tous ceux qu'elle avoit vû. (f. 282r-v)

*Au despartir s'asoploie
A la chambre et fet tot autel
Com s'il fust devant un autel,*
et revint chez lui sans avoir été remarqué de personne, et fut tres étonné de voir les blessures de ses mains. (f. 292r)

Dans l'exemple qui suit, le mouvement de va-et-vient de la prose aux vers et de nouveau à la prose n'est presque pas perceptible:

La reine, qui ne s'en estoit point encore appercue,
Honte en ot, si devint vermoille,
et dit ensuite qu'elle avoit seigné du nez toute la nuit. (f. 292v)

On peut encore observer que La Curne agit, pour ce qui concerne les citations du manuscrit de Guiot, en 'philologue' au sens moderne du mot; ses critères de transcription, pour ne pas être explicites, n'en sont pas moins assez cohérents et reconnaissables, quoique appliqués irrégulièrement. Les vers de Chrétien subissent donc un toilettage qui peut se schématiser ainsi ¹⁸: systématisation des lettres majuscules en début de vers (bien que des irrégularités subsistent), séparation des mots, distinction de *i/j* *u/v*, résolution des abréviations, introduction de quelques signes diacritiques (apostrophe, tréma, accent aigu, cédille), et de la ponctuation. Les fautes de transcription – pour lesquelles le doute reste quant

¹⁷ On se rapportera aux notes.

¹⁸ Ces remarques s'appliquent naturellement à l'ensemble des citations dans le manuscrit Moreau.

à l'attribution, à l'auteur de l'extrait ou au 'copiste' – peuvent dépendre essentiellement de deux causes: l'état même du manuscrit de Guiot, ou certaines caractéristiques de sa graphie (forme du *-R* final, souvent transcrit *-s*, emploi de certaines abréviations), et l'influence de la langue 'moderne', produisant certaines régularisations sans doute inconscientes (suppression de la déclinaison et normalisation du *-s* final dans les pluriels; introduction de double *-ll-* dans des mots comme *belle*, *elle*, *pucelle* etc.; inversement, simplification de certaines doubles consonnes dans: *fontaine*, *peine*, *versa* [*verssa* dans Guiot] etc.).

Malgré son excellente connaissance de l'ancien français et de la paléographie médiévale, Sainte-Palaye n'a pas su éviter quelques erreurs dans l'interprétation du manuscrit de Guiot¹⁹; je n'en rappellerai que deux:

- ff. 286v-287r. Au delà du Pont de l'Épée, Lancelot et ses deux compagnons aperçoivent «deux lions *et* deux leopards»; dans le roman en vers, il est question plutôt de «dui lÿons *ou* dui liepart» (v. 3035). Ayant réussi à passer le Pont, le Lancelot de Sainte-Palaye se ressouvient, de manière cohérente à la vision qu'il avait eue, «des lions *et* des leopards», alors que dans la source il ne s'agit plus que des «.II. lÿons» (vv. 3119 et 3126). La première imprécision (*ou/et*) en provoque une deuxième.
- f. 294r. Lorsque les demoiselles de la cour d'Artus organisent le tournoi de Noauz, Chrétien utilise deux fois le substantif «ahatine» (vv. 5367 et 5378); le même mot est reproduit dans l'extrait, une fois dans la synthèse en prose, une autre dans la citation du v. 5367, sous la forme «chative». Il peut bien entendu s'agir d'une *lectio facilior* (sous l'influence de *chaitif/ve?*) introduite par l'auteur de l'extrait, ou bien d'une simple faute de copiste. Toujours est-il que les deux fois le mot est souligné, et était donc destiné à être glosé ou traduit par Sainte-Palaye lui-même²⁰.

Contrairement à ce qui se présente dans les extraits d'*Erec et Enide*²¹ et du *Chevalier au Lion*²², aucun des mots et expressions soulignés dans l'extrait du *Chevalier de la Charrette* n'est commenté dans la colonne de droite du manuscrit. J'en donne ici la liste, en signalant qu'il s'agit toujours de termes et syntagmes appartenant au roman en vers, même là où ils apparaissent dans le texte en prose: *dont* (f. 282r / v. 1196), *valets* (f. 284r /

¹⁹ D'autres mélectures sont indiquées et commentées dans les notes au texte.

²⁰ Remarquons au passage que le *Glossaire* de La Curne enregistre le lemme *aatie*, avec la signification de «querelle, dispute, combat», et de nombreux renvois.

²¹ Cf. l'édition citée, p. 97.

²² Voir plus loin, pp. 26-27.

v. 2048), *fin amant* (f. 289r / v. 3962), *voler* (f. 291r / v. 4440), *chative* (deux fois: f. 294r / v. 5367), *Promelegoi* (f. 294r / v. 5368), *noauz* (f. 294r / v. 5370, et encore au f. 295v / v. 5842), *dont on ne pouvoit sortir autrefois* (f. 294r / cf. le v. 5419), *que Noauz vint* (f. 294v / v. 5505), *heraut d'armes* (f. 294v / v. 5537), *Or est venu qui l'aunera!* (f. 295r / v. 5563), *Veez celui qui l'aunera!* (f. 295r / v. 5617), *'au noauz' que je li mant* (f. 295r / v. 5645).

2. LE CHEVALIER AU LYON (MS. MOREAU 1724, FF. 322-343)

«Le Chevalier au Lyon. Extrait. Composé par Chrestien de Troyes [...] Il le composa après avoir fait celui de la Charrette»: ainsi s'ouvre, par un rappel du titre, l'attribution à l'auteur et l'allusion au *Lancelot*, l'extrait qui se lit aux ff. 322-343 du ms. Moreau 1724²³. Cette synthèse du roman de Chrétien, qui compte 6808 vers dans le manuscrit de Guiot, sur lequel Sainte-Palaye s'est fondé, occupe le même nombre de feuillets que celle du *Chevalier de la Charrette*: 22 feuillets recto-verso.

Encore une fois, le traitement que le rédacteur réserve au roman en vers permet de lire celui-ci, presque en filigrane, dans de très nombreux passages du résumé en prose. Que l'on compare, à simple titre d'exemple, les deux descriptions de la fontaine, présentée par le gardien de taureaux:

[il] m'assura qu'elle *bouilloit* quoy-que *froide*, et qu'elle fut couverte des *plus beaux arbres* que l'*hyver* ne pouvoit dépouiller. «Tu y *trouveras un bacuil de fer* qui *pend à une longue chaine*, un *perron* dont je ne connois point l'usage, et une *petite chapelle* qui me paroît très *belle* [...]» (f. 325r)

«La fontainne verras qui *bout*, S'ele est plus *froide* que marbres. Ombre li fet *li plus biax arbres* C'onques poïst former Nature. En toz tens sa fuele li dure, Qu'il ne la pert por nul *iver*. Et s'i pant *uns bacins de fer* A une si *longue chaainne* Qui dure jusqu'an la fontainne. Lez la fontainne *troverras* Un *perron*, tel con tu verras; Je ne te sai à dire quel, Que je n'en vi onques nul tel; Et d'autre part une *chapele* Petite, mes ele est *molt bele*.» (vv. 380-94)

²³ Une notation au f. 321v affirme: «Fait par M. Le Grand» (la collaboration entre La Curne et Le Grand date d'après 1762). Cependant, comme le rappelle Roger Middleton (*Chrestien's 'Erec'* cit., p. 156 et n. 20), dans l'impossibilité d'identifier la main qui a tracé cette note (il ne s'agit ni de La Curne, ni de Le Grand, ni de celui qui a copié l'extrait), nous n'avons aucune certitude quant à l'exactitude d'une telle affirmation.

Malgré la différence du discours (direct chez Chrétien, discours rapporté puis direct dans l'extrait), et malgré la faute qui se produit en correspondance du v. 382, où le cas sujet est pris pour un pluriel, la correspondance des deux textes est frappante²⁴.

Le plus souvent, bien entendu, La Curne résume davantage, même si les suppressions qu'il opère ne touchent que des passages ou des épisodes secondaires, et n'affectent par conséquent jamais le déroulement et la compréhension de l'intrigue. Quelques synthèses sont perceptibles derrière des formules, par exemple le renvoi à quelque chose considéré comme habituel, voire de déjà connu:

Kex le senechal [...] s'attira *les reproches usités et que sa mechanceté lui faisoit rembourser* (f. 323v)

ou l'allusion à un discours, réplique ou intervention, de la part d'un personnage sur scène:

Après quelques façons de la part de Calogrenans [...] (f. 323v: cf. les vv. 142 et ss.);
Après une longue dissertation sur la façon d'écouter [...] (f. 324r: cf. les vv. 153-72);
après lui avoir fait plusieurs reproches [...] (f. 326r: cf. les vv. 615-29).

La confrontation ponctuelle de l'extrait et du roman original permet aussi de reconnaître les passages dont le rédacteur de l'extrait fait le plus souvent l'économie: c'est ainsi une sorte de 'pratique' de l'extrait, sinon une véritable 'grammaire', qui se dégage. Comme nous l'avons déjà relevé pour le *Chevalier de la Charrette*, Sainte-Palaye évite ou simplifie surtout quelques descriptions, les scènes collectives, et certaines redites.

Les descriptions peuvent concerner: des personnages secondaires (le gardien de taureaux au f. 324v), des objets ou des décors (la fontaine au f. 325v, les rues et la fête à l'arrivée d'Artus au f. 330v etc.), surtout des combats (Calogrenant contre le seigneur du château, f. 325v: «en un mot [...]»; Yvain contre le même adversaire, f. 327r: «Enfin [...]»; et bien d'autres: le recours à des formules d'accélération ou de *praeteritio* rend sensible la synthèse introduite par La Curne).

Le goût et l'habileté de Chrétien pour les scènes où plusieurs personnages interviennent et expriment, surtout par de brèves répliques, les réactions supposées du lecteur, sont bien connus et appréciés par les critiques modernes. La Curne ne pouvait cependant que supprimer celles

²⁴ Les exemples étant très nombreux, je renvoie aux notes pour d'autres indications à ce sujet.

qui devaient lui apparaître comme des amplifications superflues par rapport au déroulement de l'histoire. Disparaissent ainsi les plaintes des dames sur le sort de Lunette (f. 336v, en correspondance des vv. 4355-78), ou la réaction des spectateurs à la cour d'Artus, faisant enfin le lien entre Yvain et «le chevalier au lion» (f. 341v, vv. 6463-82).

Les répétitions ne pouvaient que gêner l'auteur de l'extrait; par exemple, la description de la fontaine merveilleuse que Chrétien reprend deux fois à peu de distance l'une de l'autre est remplacée par une brève formule allusive qui permet d'ignorer une bonne cinquantaine de vers: «trouver la forest et la fontaine, *enfin tout ce qu'on lui avoit conté*» (f. 326v; cf. les vv. 699-722), et peu après: Yvain «trouva *tout ce que son cousin lui avoit dit*» (f. 326v; cf. les vv. 768-99).

La synthèse en prose peut aussi gommer des personnages secondaires; ce procédé, qui s'avère néanmoins exceptionnel, ne concerne dans l'extrait du *Chevalier au Lion* que l'amie de la fille cadette du Seigneur de la Noire Epine, sorte de 'double' de celle-ci, partie à la recherche du protagoniste. C'est ainsi la fille elle-même qui «fut obligée de partir» (f. 337v / vv. 4817-55), qui «pria [Yvain] de prendre sa deffense» (f. 338r / vv. 5063-85), et qui enfin «arriva avec lui au lieu destiné pour le combat» (f. 340v / vv. 5810-35).

Un sort analogue, disparition dans la réécriture, peut concerner des motifs chers à Chrétien, motifs non reconnus comme tels par les remanieurs de ses romans, ou bien volontairement supprimés de par leur caractère accessoire. C'est ainsi que Lunette, dont le nom fait l'objet d'une *retardatio* qui se prolonge dans la source jusqu'au v. 2416, est nommée dès son entrée en scène au f. 328r²⁵.

Les trois allusions au *Chevalier de la Charrette*, qui constituent un moment fondamental de l'intertextualité de Chrétien, méritent quelques observations. Elles subissent en effet des traitements très différents dans l'extrait de La Curne. Le premier, qui trouve place dans la source aux vv. 3700-03 et qui sert à justifier l'absence de Gauvain à la cour au moment où Lunette y cherchait secours, est évidemment mal compris: «Gauvain estoit absent [affirme-t-elle à Gauvain]: il estoit à la queste d'un chevalier

²⁵ Le motif de la *retardatio* a été étudié par Valeria Bertolucci au sein d'une analyse des procédés rhétoriques adoptés par Chrétien (*Commento retorico all'Erec e al Cligés*, «Studi Mediolatini e Volgari» 8 (1960), pp. 9-51), puis par Silvio Pellegrini dans une contribution plus ponctuelle (*Tabù del nome proprio nei romanzi di Chrétien de Troyes*, «Giornale Italiano di Filologia» 20 (1967), pp. 243-247). Ce motif peut subir un traitement différent chez les remanieurs des romans de Chrétien: pour ce qui concerne en particulier la version en prose 'bourguignonne' d'*Erec et Enide*, dont les deux manuscrits présentent sur ce point des rédactions différentes, on voudra bien se rapporter à mon édition critique (Genève, Droz, 2000), p. 63.

qui a perdu l'esprit» (f. 334v, souligné dans le manuscrit). La mauvaise interprétation du v. 3702 («Don li rois fist que fors del san»), selon lequel c'est plutôt le roi qui aurait agi en insensé en permettant à Guenièvre de suivre Méléagant, provoque une allusion obscure à un épisode par ailleurs inexistant: la folie d'un chevalier anonyme²⁶. Malheureusement, la phrase soulignée n'est pas accompagnée de la glose qui nous aurait sans doute renseignés sur la lecture de ce passage par le rédacteur de l'extrait, voire par Sainte-Palaye lui-même.

Le deuxième renvoi au *Lancelot*, qui se situe aux vv. 3912-21, au moment où Yvain rencontre les cousins de Gauvain, est apparemment ignoré dans l'extrait, le rédacteur ne gardant que la question, restée sans réponse, sur l'impossibilité même de retrouver le neveu d'Artus: «mais où le trouver?» (f. 335v), en correspondance du v. 3909: «Ou trouver mon seignor Gauvain». Visiblement, ce qui intéresse l'auteur de l'extrait, c'est plutôt le lien de parenté créé ici par Chrétien entre cette famille et Gauvain, comme le prouve la glose posée par la même main en marge droite²⁷.

Quant au troisième et dernier renvoi, il est repris au f. 337v sous forme de citation (vv. 4734-39); à côté de ces vers, presque entièrement soulignés, on lit la remarque: «Nota ce roman est fait apres celui du Chevalier de la Charette». L'allusion est donc ici non seulement reconnue comme telle, mais explicitée dans une remarque de la main du 'copiste', qui la destinait sans doute à La Curne.

Il faut encore réserver une observation aux renvois à Chrétien: La Curne reconnaît en effet les deux niveaux du texte source, celui de la narration et celui de la voix du narrateur. C'est d'ailleurs cette conscience critique qui lui permet de synthétiser, tout en les signalant, certaines interventions ou commentaires de Chrétien:

L'auteur décrit en ce livre la façon dont un violant amour qui durera jusqu'au tombeau s'établit dans le cœur d'Yvains, et, reprenant son récit [...] (f. 329r)
 Cependant jugés, *dit l'auteur*, de la maison ou Yvain est venu loger. (f. 339v)

Ailleurs, le renvoi à l'auteur médiéval justifie l'emploi d'une expression précise: «les deux geans (*ainsi les nomme l'auteur en cet endroit*)

²⁶ Le rédacteur pourrait bien entendu avoir interprété ce vers comme une allusion au même *Chevalier au Lion*, et en particulier à la folie d'Yvain, devenu 'homme sauvage' aux vv. 2806 et ss. On remarquera en effet que c'est la même expression («il avoit perdu l'esprit») qui se lit au f. 331v à propos d'Yvain.

²⁷ Cf. la note au texte, f. 335v.

n'avoient pas encore receu un coup [...]» (f. 340v).

Pendant, ce qui caractérise surtout les extraits de Sainte-Palaye, c'est – nous l'avons déjà dit – l'alternance continue de parties en prose et de citations tirées des romans originaux (plus fréquentes dans la première partie du roman, et d'une longueur très variable qui peut atteindre dans cet extrait une bonne vingtaine de vers). Ce mouvement de va-et-vient s'appuie sur une remarquable technique de l'enchâssement. Les exemples seraient très nombreux; je me bornerai ici à présenter une sorte de classement typologique:

- un vers de Chrétien peut venir compléter une phrase de la prose: «tous les domestiques accoururent, a la teste desquels je vis *Une pucele bele et gente*» (f. 324r);
- à l'inverse, la prose peut compléter un fragment de phrase amorcée dans les vers: «*Des que devant moi fu assise La pucelle*, le maistre de la maison, charmé d'avoir receu chez lui un chevalier errant, me fit promettre d'y repasser [...]» (f. 324v); ou encore: «*Or soiez seurs et certains* que vous ne serez point pris, et qu'on ne vous fera point de mal [...]» (f. 327v);
- et enfin, le jeu peut se faire encore plus raffiné, et le/s vers cité/s s'enchaîner entre deux fragments de prose: «Yvain se détermina a demander à sa femme la permission de *convoier Le roi et d'aller tornoier*. Elle y consentit et lui dit: '*Mais l'amour devanra haine* si vous ne revenez ici dans un an.'» (ff. 330v-331r).

Naturellement, Sainte-Palaye applique au manuscrit de Guiot un même 'toiletage' pour les deux romans²⁸. Je ne ferai donc ici que signaler quelques problèmes spécifiques que l'on rencontre dans l'extrait d'*Yvain*. A certains endroits, en effet, une mauvaise lecture du manuscrit médiéval peut produire des inconséquences dans l'extrait. C'est ce qui arrive lorsque un cas sujet singulier est pris pour un pluriel: «li plus biax arbres» du v. 382 (repris plus loin, au v. 464) se transforme en un bosquet faisant ombre à la fontaine merveilleuse («couverte des plus beaux arbres que l'hyver ne pouvoit dépouiller», f. 325r; «Les arbres se casoient autour de moi», puis «les arbres parurent aussi beaux sans avoir perdu une feuille [...]», f. 325v)²⁹.

D'autres mauvaises interprétations s'expliquent par des raisons paléographiques. C'est ainsi qu'un participe présent mal compris (conséquence d'un *-i-* lu *-r-* et peut-être aussi d'un indicatif présent (*apele*) lu

²⁸ Voir plus haut, p. 19.

²⁹ Ce n'est sans doute pas un hasard si le «pin» apparaît au singulier plus loin, en correspondance d'un cas régime: «la fontaine *sous le pin*», f. 334r; «la fontaine / *Desoz le pin*», vv. 3484-85.

comme un participe passé (*apelé*) peut se transformer en nom propre:

<i>Orant</i> , le seigneur du chateau [...] (f. 336r)	Le seignor del chastel meisme <i>Apele oiant</i> toz, si li dit [...] (vv. 4028-29)
---	--

De la même manière, le Sire de la Noire Espine (v. 4699) voit son nom ultérieurement 'ennobli' en Sire de la *Noble* Espine (f. 337r). Ou encore, la chambre où Yvain et le lion sont accueillis par la famille de Gauvain, «claire» selon le v. 4011, devient une chambre «elevée» dans l'extrait (f. 336r)³⁰.

Il peut arriver aussi – mais il faut reconnaître que les fautes de ce genre sont très rares – que, bien lu, le texte de Chrétien/Guiot soit mal compris. Au cours du dialogue entre Calogrenant et le gardien de taureaux, celui-ci affirme garder «les bestes de cest bois» (v. 332); le chevalier d'Artus ne peut s'empêcher de réagir vivement: «Gardes? Por saint Pere de Rome Ja ne conuissent eles home [...]» (vv. 333-34). La Curne ne reconnaissant pas l'exclamation (ni peut-être le nom propre, interprété comme un synonyme de «pape»), voici ce qui se lit dans l'extrait: «Je continuai mes questions [affirme Calogrenant]; il me dit qu'il gardoit ces animaux *pour le Saint Pere de Rome* [...]» (f. 324v).

Les mots, locutions, vers entiers soulignés par La Curne ou par son copiste dans l'extrait du *Chevalier au Lion* sont beaucoup plus nombreux que dans les deux autres du manuscrit Moreau tirés des romans de Chrétien. S'il nous est franchement impossible de comprendre les raisons de cette fréquence, nous pouvons au moins proposer quelques remarques quant à la typologie des mots qui ont suscité l'intérêt de celui qui les a soulignés, quant au genre des gloses éventuellement introduites, et quant à l'attribution de ces mêmes gloses (la main de La Curne demeurant assez reconnaissable). On relève d'abord une attention marquée pour les noms propres: *Broceliande* (f. 326v), *Lunette* (f. 329v et ailleurs), *Quex* (f. 330r), *Morgue la Sage* (f. 332v), *Durandart* et *Rolant* (f. 333r, à l'intérieur d'une citation)³¹, *Harpins de la Montagne* (f. 335r), *la niece de Gauvain* (f. 336r), *Orant* (f. 336r), le *Sire de la Noble Espine* (f. 337r), et même, à plusieurs reprises, le *Chevalier au Lion* (ff. 337r, 337v etc.).

Des mots ou des expressions de l'ancienne langue (aussi bien dans les synthèses que dans les citations) peuvent être aussi accompagnés d'explications, ou simplement être soulignés: *bacuil* (le mot est erroné, f. 325r, et

³⁰ Pour d'autres erreurs introduites dans les extraits, on voudra bien se rapporter aux notes qui accompagnent les textes.

³¹ Le premier ainsi glosé dans la colonne de droite: «nom de l'épée de Rolant».

annoté: «plus bas écrit bacin»), *vin* et *cervoise* (f. 326r), *groupe* (= croupe, f. 327r), *grape* (f. 327v), *texte* (= témoin, f. 328v), *sages* et *mire* (f. 329r, le deuxième substantif glosé «medecin»), *se marie* (voix verbale, f. 330v), *bâton* (f. 336r, glosé «pel»³²), *geans* (f. 340v), *pas* (f. 341v, glosé «paix»), *les Turs* (f. 341v, accompagné de la remarque «v. comme le mot Turs est employé»), *santuaire* (f. 342v). Je crois reconnaître la main de Sainte-Palaye aux ff. 329r, 333r, 336r³³. D'autres remarques trouvant place dans la colonne de droite semblent plutôt de la main même du copiste, qui s'adresserait alors à La Curne soit pour lui signaler l'intérêt d'une expression (sur le plan linguistique ou stylistique), soit pour lui proposer une réflexion ayant trait au contenu du roman voire à d'autres œuvres; on peut rappeler ici le renvoi à la Matrone d'Ephèse (f. 330r), la remarque sur le *Chevalier de la Charrette* (f. 337v), ou encore des commentaires sur l'identité de certains personnages (ff. 332r et 335v).

L'intérêt des extraits de La Curne, qui n'ont connu aucune diffusion sous forme imprimée jusqu'à aujourd'hui, réside essentiellement dans le témoignage qu'ils offrent d'une première réception des romans médiévaux, réception précoce qui devance d'au moins une génération la redécouverte opérée par les Romantiques et qui annonce, certes de manière embryonnaire, l'approche 'scientifique' aux textes et aux manuscrits qui s'affirmera pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. C'est la raison qui m'a déterminée à en offrir une édition qui, je l'espère, suscitera l'intérêt aussi bien des médiévistes, pour lesquels la réception constitue depuis quelques années déjà un domaine privilégié de la recherche, que les dix-huitiémistes, qui trouveront dans ces extraits une facette ultérieure et peu connue de l'activité inlassable d'un des érudits les plus actifs de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

3. TRAITEMENT DU TEXTE

La graphie du manuscrit Moreau a été fidèlement reproduite, même dans ses irrégularités; toutefois, quelques intégrations sont signalées par les crochets pointus; les abréviations ont été résolues sans difficulté³⁴. Quant

³² Ici la glose reprend en fait le substantif qui se lit au v. 4086 de Chrétien.

³³ Peut-être aussi au f. 342v («p.e. allusion au jeu de la sainte verite»), sans que l'expression correspondante du v. 6624, cité, soit soulignée.

³⁴ Apparaissent sous forme abrégée les substantifs *chevalier/s*, *demoiselle/s*, *déran-*

aux accents, n'ayant pas toujours été possible de distinguer entre accent aigu et accent grave, j'ai normalisé sur la forme la plus fréquente (*après*, par exemple). La ponctuation a été régularisée (surtout en ce qui concerne l'isolement des incises et l'introduction des guillemets). Pour les citations, elles sont transcrites telles quelles (sauf en ce qui concerne la lettre majuscule en début de vers, introduite dans les rares cas où le 'copiste' l'a oubliée), et suivies du renvoi aux vers selon l'édition Micha pour le *Chevalier de la Charrette*³⁵, et selon l'édition Roques pour le *Chevalier au Lion*³⁶; dans les notes, on a aussi utilisé les éditions Poirion et Uitti-Walter parues dans le volume de la Pléiade³⁷. Sont enregistrées dans l'apparat (en numérotation continue) les leçons rejetées du texte en prose, ainsi que les 'bonnes' leçons du manuscrit de Guiot, précédées du sigle C³⁸. Les notes au texte, signalées par l'astérisque, contiennent toutes les informations non strictement philologiques, et notamment les remarques sur le rapport avec le roman de Chrétien (suppressions, reprises textuelles, rares ajouts du rédacteur). Les changements de feuillet sont indiqués entre crochets droits.

gement, evenement, precautions, seigneur, quelques adverbes en *-ment* (*magnifiquement, nullement* etc.), l'adverbe *cependant*, les adjectifs *premier/ère* et *sainte*.

³⁵ *Le Chevalier de la Charrette ou Le Roman de Lancelot*, Edition et traduction de Charles Méla, d'après le manuscrit Bn fr. 794, Paris, Le Livre de Poche, 1994, pp. 495-704; cette édition tient compte des corrections apportées à l'édition Roques («CFMA», 86, 1958), par William W. Kibler («Romania» 105 (1984), pp. 558-564).

³⁶ *Le Chevalier au Lion (Yvain)*, publié par Mario Roques, Paris, Champion, 1960 («CFMA», 89).

³⁷ Paris, Gallimard, 1994: *Lancelot ou le Chevalier de la Charrette*, Texte établi, traduit, présenté et annoté par Daniel Poirion, pp. 505-682, Notes et variantes aux pp. 1255-1299; *Yvain ou le Chevalier au Lion*, Texte établi par Karl D. Uitti, traduit, présenté et annoté par Philippe Walter, pp. 337-503; Notes et variantes aux pp. 1191-1234.

³⁸ Toutes les citations du *Lancelot* ont été vérifiées directement sur la reproduction du ms. accessible dans le site du «projet Charrette» de l'Université de Princeton (www.princeton.edu/~lancelot). Celles du *Chevalier au Lion* ont été aussi contrôlées sur la reproduction disponible dans l'édition par Kajsa Meyer (*La copie de Guiot fol. 79v-105r du ms. f.fr. 794 de la Bibliothèque Nationale, «li chevaliers au lyon» de Chrétien de Troyes*, Amsterdam, Rodopi, 1995). Je suis très reconnaissante à mon collègue et ami Carleton W. Carroll qui a bien voulu me faire part de toutes ses observations aussi bien sur le texte de Sainte-Palaye que sur les citations de Chrétien.